CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

14 Décembre 2018

OBJET: Budget Primitif pour l'exercice 2019.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi quatorze Décembre, à quatorze heures, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

 Martine AMSELEM. Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI. ·Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-****Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra D'ALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Jean-Claude FERAUD, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO. Rosy INAUDI. Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, • Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE. Daniello MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Bemoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN. Henri PONS. Christiane PUJOL. Marine PUSTORINO. René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT. Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Maurice REY, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Maurice DI NOCERA donne procuration à Solange BIAGGI, Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA, Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET, Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA, Thierry SANTELLI donne procuration à Valérie GUARINO, Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Aurore RAOUX

ÉTAIENT ABSENTS:

Rébia BENARIOUA, Haouaria HADJ-CHIKH, Nicole JOULIA

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 14 Décembre 2018 ADMINISTRATION GENERALE RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION

OBJET: Budget Primitif pour l'exercice 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

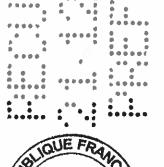
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

d'adôpter le budget primitif 2019,
de fixet le montant de l'emprunt d'équilibre à 464.288.926,48 €,
de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du
budget primitif 2019 pour un total de 591.389.927,24 € (budget général et budgets

- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 58.200.000 €,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon une approche par nature,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe du Département, une compensation de 1.035.000 € au titre de 2019 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la règlementation dans les domaines de la santé publique (620.000 €) et de la santé animale (415.000 €),
- de reverser au LDA, à travers le budget général, une somme de 149.024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2019,
- de prendre en charge à travers le budget général les dépenses liées au transport des prélèvements vétérinaires assumées par le LDA dans le cadre de la politique départementale de soutien des éleveurs du territoire,
- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congé maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en décharge syndicale, 20% des salaires d'agents effectuant des missions spécifiques auprès du directeur général adjoint stratégie et développement du territoire et le montant de la prime de fin d'année,

- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 67.000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1.442.000 €,
- d'accorder au budget annexe des ports départementaux une subvention d'investissement maximale de 1.264.000 € destinée à couvrir les investissements 2019.
- concernant la taxe d'aménagement affectée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône :
 - o d'autoriser le versement de la somme de 1.800.000 € au CAUE au titre de la taxe d'aménagement perçue par le Département,
 - o d'imputer sur la taxe perçue en 2019 les reversements réclamés par l'Etat pour la période 2013 2017 pour la part concernant la politique du CAUE évaluée à 795.011,13 €,
 - o de préciser que les éventuels reliquats 2018 seront arrêtés lors de la séance d'adoption du compte administratif 2018 conformément à la répartition proportionnelle décidée par délibération n°49 du Conseil départemental du 31 mars 2017.



CONSEIL

DEPARTEMENTA

Les élus du groupe Socialiste et Ecologiste votent contre Les élus du groupe Communiste et Partenaires s'abstiennent Les élus du groupe Socialiste et Républicain s'abstiennent Les élus du groupe des Elus Indépendants s'abstiennent (sauf Monsieur GUERINI qui vote pour et sauf Madame HADJ-CHIKH qui est absente) Les autres Conseillers départementaux votent pour

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

et par délégation

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

POUR COPIE CONFORME

Nathalie TARRISSE

Directeur

Service des Séances de l'Assemblée